

L'UNION

DES CHEFS OPERATEURS

Paris, le 4 Mai 2020

L'Union des Chefs Opérateurs s'est réunie virtuellement ce mercredi 29 avril afin d'informer ses membres et d'évoquer les mesures sanitaires à mettre en place en période de pandémie. À la suite de cette réunion, nous avons constitué un groupe de travail, dont nous vous fournissons ci-après un premier ensemble non exhaustif de remarques et questionnements induits par les différentes pistes de réflexions.

Le cœur de notre métier réside en premier lieu dans la concordance de talents et de personnalités diverses regroupées temporairement au service d'une même œuvre. Et c'est précisément ces conditions de présences et d'interactions des êtres entre eux, ces échanges profonds entre collaborateurs artistiques que nous souhaitons préserver autant que possible dans le respect des règles sanitaires et de sécurité.

Pour mieux approcher l'organisation de la phase du tournage, nous pensons nécessaire d'adapter l'approche sanitaire en fonction de l'envergure des productions et du type de projet (fictions longues et courtes, documentaires, corporate, etc...) tout en laissant une possibilité d'ajustements au cas par cas selon les lieux, la taille des équipes et la durée des tournages (d'une journée à plusieurs mois).

Engagements.

Nous sommes pleinement conscients des graves risques de santé qu'un manquement aux règles d'hygiène et de sécurité recommandées par les autorités sanitaires, pourrait nous faire encourir et soucieux de la bonne santé physique et de l'intégrité des équipes de tournage.

En tant que chefs de poste, nous tenons à être des interlocuteurs privilégiés et demandons à être tenus informés de l'évolution des connaissances concernant le covid-19 et consultés sur l'adaptation des nouvelles règles d'hygiène et de sécurité.

Dans cet esprit de concertation, **nous sommes prêts à envisager d'adapter nos méthodes de travail** afin d'assurer la protection sanitaire des personnels artistiques et techniques impliqués, ainsi que toute personne avec laquelle nous sommes amenés à travailler.

Nous nous assurerons que la mise en place de ces nouvelles méthodes de travail soient toujours compatibles avec le plein exercice de notre fonction et permettent la fabrication de l'œuvre filmique à laquelle nous collaborons, **sans en dénaturer la qualité ni la faisabilité.**

Ainsi nous proposons des pistes de réflexion pour l'élaboration d'une charte de bonne conduite sanitaire et professionnelle réaliste et applicable.

Réserves.

S'il nous semble important de nous conformer aux nouvelles règles sanitaires, nous alertons sur le fait que **ces conditions de reprise des tournages définissent des préconisations qui doivent rester provisoires.**

Il est donc essentiel de définir un champ d'action et d'**établir les critères qui délimiteront dans le temps la mise en application de ces règles.**

Nous souhaitons vivement que **les auteurs et réalisateurs soient partie prenante dans l'établissement des protocoles** afin de **préserver leur nécessaire liberté de création.**

A l'heure actuelle, une réflexion est déjà engagée sur des protocoles applicables essentiellement en studio, **mais il nous semble primordial de réfléchir et d'envisager aussi l'adaptabilité de ces mesures en décor naturel.**

La mise en application de tous ces nouveaux protocoles induit une augmentation du temps de mise en œuvre et du personnel nécessaire pour ces différentes tâches. Il convient donc, dans l'intérêt de tous, d'évaluer l'impact financier de toutes ces mesures afin d'ajuster de façon raisonnable selon le budget du film **la constitution des équipes et la durée des tournages qui seront nécessairement augmentées.**

Ces nouvelles charges de travail et la pression qu'elles induisent risquent d'atteindre notre intégrité physique et psychique. C'est pourquoi nous devons plutôt

recourir à une augmentation du nombre de jours de travail plutôt qu'un allongement des amplitudes horaires quotidiennes.

Nous nous inquiétons de **la prise en charge d'une personne présentant les symptômes et des modalités de son remplacement.**

Nous resterons vigilants à ce que **toutes les recommandations sanitaires respectent le droit du travail et les libertés individuelles**, sans donner lieu à une quelconque **discrimination.**

Il est essentiel que ces mesures soient compatibles avec **la nécessité de certains échanges de proximité, indispensables à l'élaboration d'un film.**

Nous veillerons à ce que **ces protocoles de crise gardent le cap de la transition écologique, déjà fragile dans nos métiers**, et ne compromettent pas les premières initiatives engagées.

Préconisations générales.

En préparation.

1 - **Trouver un juste équilibre dans le télétravail** pour des réunions et échanges spécifiques au sein de l'équipe.

2 - **Dématérialiser au maximum les supports de communication** : scénario, bible, feuille de service, plan de travail, contrats...

3 - **Préserver les critères artistiques** en plus de la prise en compte des contraintes sanitaires **dans le choix des décors** : espace clos/ouverts, présence de fenêtres/de climatisation, décor naturel intérieur/espace extérieur...

4 - En fonction du nombre de personnes dans l'équipe se posera la question de la **présence ou pas d'un référent COVID-19** lors du tournage. Cette personne devra comprendre le fonctionnement de nos métiers et veiller à la compatibilité des gestes barrières avec nos pratiques. **Dans le cas d'équipe légère, la responsabilité individuelle prévaudra** dans le respect des règles sanitaires.

5 - **Dans le cadre d'un documentaire in situ, participer à l'évaluation des risques sanitaires et des implications artistiques** liés à l'environnement et aux personnes en présence.

6 - **Mise à disposition du matériel désinfecté et sain** par les loueurs, rendu en l'état en fin de tournage par nos soins.

7 - Pour **les essais artistiques**, application des protocoles mis en place pour le tournage.

8 - **Réévaluation du temps de préparation** et de **l'implication des différents postes clefs** (tels que Chef électricien et machiniste) afin d'anticiper davantage les problématiques qu'ajoutent ces nouvelles conditions de tournage.

En tournage.

Nous en remettre au maximum aux gestes barrières préconisés, mais savoir les adapter à nos pratiques :

1 – **Nettoyage complet et systématique des mains le plus fréquemment possible** (à la prise de fonction, chaque fois que l'on partage un outil ou touche un accessoire, du mobilier, ou tout élément des parties communes, portes, poignées, rampes, interrupteurs...):

a) **Prévoir et favoriser l'accessibilité aux points d'eau** régulièrement désinfectés.

b) **Fourniture de flacons individuels rechargeables de solution hydroalcoolique** portable sur soi, dans un souci de développement durable.

2 – **Utiliser des produits adaptés** à chaque support et outils pour la désinfection du matériel et du plateau, **tout en limitant au maximum l'usage de produits nocifs dans le plus strict respect de l'environnement** et de leur condition d'application (temps d'aération nécessaire, mode d'emploi, etc...)

3 – **Mise à disposition d'un nombre suffisant de masques** dont l'efficacité et l'ergonomie doivent favoriser au maximum notre protection, sans entraver notre oxygénation et notre aisance au travail dans la durée.

4 - **Dérogation au port du masque en cas de non compatibilité avec certains gestes de notre métier** (cadrer, efforts physiques prolongés...).

5 – Nécessaire auto-discipline de chacun afin de **limiter au maximum les rapprochements physiques** en deçà des distances de sécurité entre membres de l'équipe, **et favoriser/développer autant que possible des formes de communication à distance** via des systèmes HF ou une gestuelle codifiée (indiquer une valeur de cadre, effectuer un mouvement de caméra, régler un projecteur, changer des filtres, etc...).

Alerte quant aux nombreux cas où nous devons déroger à cette règle pour des raisons de discrétion professionnelle (avec le réalisateur, les assistants, les chef électro/machino), **mais aussi de sécurité physique et matérielle** : lors de plans tournés en caméra portée à l'épaule, avec ou sans stabilisateur, pour des scènes de cascade, des prises de vues sécurisées en hauteur, tout ce qui nécessite une vérification des accroches...

Nous serons alors d'autant plus respectueux dans l'application des règles précédemment énoncées afin de minimiser les risques de contagion.

6 - **Nécessité d'un temps de pause** afin d'effectuer des respirations sans masques dans un endroit de repos sécurisé prévu à cet effet, tel que cela se pratique en milieu hospitalier.

7 – **Aucune intervention simultanée sur et autour de la caméra.** Les différents techniciens devant s'en rapprocher respecteront les consignes d'usage : se nettoyer les mains avant intervention, toucher exclusivement la zone d'intervention (cette dernière pourra être identifiée par des repères de couleur au gaffer). **L'opérateur seul pourra être exempté de ce nettoyage systématique** étant en contact permanent avec la caméra.

8 – **Limiter les déplacements sur le plateau et favoriser le travail à distance** (pour mesurer la lumière, prendre les points, faire le clap...). L'opérateur devra s'assurer au préalable auprès des comédiens de la possibilité d'une proximité ponctuelle en cas de réglage lumière « en place ».

9 – **Etablir un protocole dérogatoire spécifique à certaines configurations de tournage « en proximité »** : intérieur voiture, couloir, ascenseurs, toilettes, cabine téléphonique, etc...

10 – **Utiliser en priorité ses propres outils et accessoires.** Chaque technicien aura la charge de les nettoyer et les désinfecter selon son usage.

11 – **Respecter** et préciser si besoin **le cloisonnement des tâches**, afin qu'il n'y ait aucune interférence sanitaire dans les agissements de chacun. Nécessité de l'auto-discipline de l'opérateur à demander plutôt qu'à faire lui-même les réglages et ajustements souhaités en lumière, machinerie et caméra.

12 – **En cas de personnel présentant d'éventuels symptômes** : prise en charge et départ de ce dernier, **sans aucune sanction salariale** et avec la garantie de récupérer son poste dès la fin de son arrêt de travail.

En post-production.

Se conformer aux règles sanitaires et protocoles en vigueur dans l'établissement effectuant l'étalonnage du film.

Lors de cette étape cruciale du processus créatif, **la présence du chef opérateur demeure essentielle.**